

Visa de Retour Pour mon frère née en France

Par Le visiteur, le 17/08/2011 à 18:30

Madame, Monsieur

Je viens vers vous pour avoir un renseignement sur un problème auxquels je suis confronter;

Mes 2 parents sont de nationalité Turc mais Réside en France depuis 25 ans Légalement (titre de séjour valide); Nous sommes 4 frères tous scolarisé, je passe ma licence de droit cette année; Les trois plus grand (dont moi) avons acquis la nationalité Française par déclaration suite a notre naissance a Paris 20.

Mon plus petit frère aussi est née à Paris 20, âgée de 15 ans aujourd'hui, il est scolarisé en classe de 3éme a Montreuil, et vit avec nous en France.

Il n'a cependant pas encore fait sa demande de Nationalité Française, et le fera des son retour de voyage, car nous nous trouvons en ce moment A Istanbul.

La police a l'aeroport nous a dit de nous présenter au consulat français pour une demande de visa de retour; J'ai obtenu un RDV le mercredi 10 aout 2011 au consulat Français a Istanbul et j'ai constituer le dossier pour une demande de visa de retour et puis j'ai donner des pièces complémentaires Vendredi (Photo de classe et bulletin trimestriel avec photo de mon frère pour que ils puissent l'identifier car la préfecture a désirer avoir les photos), Il y a déjà eu un rapprochement avec la préfecture;

La dame au consulat m'avait assurer que j'obtiendrais le visa Aujourd'hui, mais suite a mon Appel elle m'a dit que il n'y avait pas encore eu de réponse de la préfecture et que elle aller les relancer;

Mon frère rentre en France le 24 aout 2011, ce qui laisse 1 petite semaine pour avoir le visa, la demande a été faite le 10 aout 2011 ; Est ce qu'il y aurait un moyens d'accélérer les choses, puis mon Frère risque t'il de ne pas obtenir le visa et rester bloquer dans ce pays (Turquie), malgres le fait qu'il obtiendra normalement ses papiers Français cette année et vu notre situation.

Merci d'avance pour vos réponse.

Par Domil, le 17/08/2011 à 19:56

Un visa de retour peut prendre des mois.

Pourquoi n'a-t-il pas son TIR?

Par Le visiteur, le 17/08/2011 à 21:01

Je ne sais pas, ayant toujours voyager par le passeport de ma mère, on a cru que celui ci suffirait jusqu'à ses 16 ans.

Pourquoi autant de problème pour ue personne née en France, scolarisée alors que beaucoup ne savent même pas parler le Français et font la manche unpeu partout :) c'est illogique.

Par Domil, le 17/08/2011 à 21:04

Non, c'est la loi, il faut avoir la preuve qu'on a le droit d'entrer dans un pays. Il aurait pu entrer en Turquie sans passeport turc ?

Par Le visiteur, le 17/08/2011 à 21:12

Oui il n'a pas de document Turc, on a du faire une demande de passeport ici pour avoir un Visa du consulat Français.

Il est passer sans problème car il est sur le passeport de ma mère.

Par **Domil**. le **17/08/2011** à **21:30**

Donc il était sur un passeport. Aurait-il pu entrer en Turquie sans être sur le passeport de votre mère ? Non. C'est pareil pour la France, il doit avoir son titre de séjour en cours de validité ou son titre de circulation pour entrer en France. C'est pareil pour tout le monde dans tous les pays.

Vous ne pouvez qu'attendre un éventuel visa de retour et l'expérience montre (à travers de nombreux témoignages) que ça prend des mois le plus souvent. Vous avez été prévenus avant votre départ d'après ce que vous dites, mais vous êtes partis quand même.

Par Le visiteur, le 17/08/2011 à 21:37

Oui le policier m' a prévenu après le passage de la douane :) sympa , Je lis sur des Forum que le délai est de 15 jours et la personne au consulat aussi m'a donner cet ordre de délai ... on ne sait pas qui croire